

Prélèvement automatique des factures

**POLE AMENAGEMENT
ET TERRITOIRE DURABLE
DIRECTION DU CADRE DE VIE
Service des Ordures Ménagères
9, Chemin du Gaz – 67504 HAGUENAU
Tél. : 03.88.73.71.72
Fax : 03.88.63.80.44**

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il suffit de nous retourner le présent imprimé
- Après avoir **rempli et signé** l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
- Joindre obligatoirement un **relevé d'identité bancaire (RIB)**, de **Caisse d'Epargne (RICE)** ou **postal (RIP)**

- Nous vous rappelons que:
- Toutes les opérations de prélèvement sont gratuites.
 - Le prélèvement vous évite les ennuis résultant d'un oubli, d'un retard ou d'une absence.
 - Vous recevrez vos factures plusieurs jours avant le prélèvement.
 - Vous pourrez, sur simple demande, faire annuler définitivement votre prélèvement quand vous le désirez.
- Attention :** Le prélèvement n'interviendra qu'avec une prochaine facture. La mention «prélevé le » figurera dessus.
En attendant, veuillez nous régler par les moyens habituels. Merci.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

● J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le Service des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Service des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

NOM, PRENOM ET ADRESSE

.....

.....

.....

.....

ADRESSE DU BAC POUBELLE

.....

.....

.....

Réf Client :

COMPTE A DEBITER

Etablis.	Guichet	N° de Compte	Clé

AGENCE:

.....

.....

.....

**N° NATIONAL D'EMETTEUR
477125**

....., le

Signature: